

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD160

présenté par
Mme Sarles, rapporteure
à l'amendement n° CD122 (Rect) de Mme Pompili

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer à l'année :

« 2019 »

l'année :

« 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble à ce stade difficile de modifier la dernière programmation pluriannuelle de l'énergie. Aussi est-il proposé de reporter l'ajout de la feuille de route à la prochaine programmation.